

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de notre Parlement du Canada se trouve prorogée au quinzième jour du mois de janvier courant; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre Cité d'Ottawa, le QUINZIÈME jour de JANVIER courant, et nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en notre dite Cité d'Ottawa, JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront par le Conseil Commun de notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ D'OTTAWA, ce QUATRIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.